



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

17 octobre 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Denis Bond :

- M. Bond discute avec les membres du conseil municipal de la situation actuelle des églises de la ville de Matane ainsi que de la situation de la Cathédrale de Rimouski. Il souhaite que certains élus de la Ville se positionnent quant à la protection des églises sur notre territoire.

Réponse

- Le maire mentionne qu'il a pris acte de son commentaire.

Intervention de M^{me} Charline Levasseur-Bourgeois :

- M^{me} Levasseur-Bourgeois mentionne qu'elle a fait parvenir une lettre à la Ville de Matane le 29 septembre dernier demandant la permission d'empierrer le fossé de la Ville en face de chez elle. Elle souhaite savoir quand elle aura l'autorisation de la Ville pour faire ces travaux.

Réponse

- Le maire lui répond que la demande est actuellement sous analyse et que celle-ci sera normalement discuter lors de la prochaine commission permanente. Le directeur général lui précise que sa demande a été reçue il y a 2 semaines, que le dossier est actuellement en cours d'analyse et qu'avant de nous positionner, il est essentiel de s'assurer que l'écoulement des eaux se fera adéquatement.

Intervention de M^{me} Andrée Ouellet :

- M^{me} Ouellet désire savoir où en est rendue la révision du règlement sur le PIIA dans le secteur où elle réside.

Réponse

- Le directeur général lui répond qu'il a reçu le projet de règlement et que le dossier sera discuté lors de la prochaine commission permanente.

Interventions de MM. Labrie et Denis Bond :

- M. Labrie demande où en est rendu le dossier de Relais Santé et de la Fabrique. Il soutient qu'il est contre le fait que la Ville accorde une permission temporaire qui deviendrait par la suite permanente. Il souhaite que les élus de la Ville de Matane s'impliquent pour sauvegarder l'église et le presbytère Saint-Jérôme.

Réponse

- Le maire explique que la Fabrique a fait une demande d'amendement au règlement de zonage afin de régulariser la situation actuelle. Il confirme que la Fabrique a reçu un avis d'infraction et que c'est suite à cela que la demande de modification a été transmise à la Ville.
- M. Denis Bond ajoute que le presbytère Saint-Jérôme est classé patrimonial et qu'il doit rester ainsi.

Réponse

- Le maire précise que ledit presbytère fait plutôt partie d'un circuit patrimonial.

Intervention de M. Jean-Guy Desrosiers :

- M. Desrosiers veut savoir si la Ville de Matane est propriétaire de l'usine RockTenn et des biens qui s'y trouvent actuellement.

Réponse

- Le maire lui répond que le 28 septembre 2015, la Ville de Matane a acquis l'usine RockTenn dans le cadre de la vente pour défaut de paiement de taxes. Le 28 septembre dernier, la Ville est officiellement devenue propriétaire puisque le droit de retrait n'a pas été exercé. Il précise que certains biens sont vendus et que l'on tente de s'entendre avec les acheteurs pour la prise de possession desdits biens.

Pour ce qui est de la bouilloire à biomasse, le directeur général ajoute que la Ville a entrepris des procédures judiciaires afin de savoir à qui elle appartient et précise que la prétention de la Ville est qu'elle nous appartient.

Intervention de M. Tremblay :

- M. Tremblay souhaite savoir si le changement de zonage demandé par la Fabrique sera permanent ou temporaire. Il ajoute que les membres de son groupe ne souhaitent pas que ce bâtiment soit modifié et désirent que celui-ci demeure tel qu'il est actuellement.

Réponse

- Le directeur général lui répond qu'en modifiant le règlement, ces modifications deviennent permanentes.

Intervention de M^{me} Myriam Lachance :

- M^{me} Lachance veut savoir ce que la Ville fera avec le Pavillon de la Cité considérant qu'il n'y a plus d'organismes à l'intérieur.

Réponse

- Le Maire lui répond qu'un appel de projets sera lancé en début d'année 2017 et qu'un comité analysera les propositions reçues.